

CESSION DE PARTS SOCIALES

Greffé du
Commerce de
I

Les soussignés :

Monsieur Jean-Philippe BOCHNAKIAN,
demeurant 42 Rue Pierre Corneille 69003 LYON,

10 AVR. 2007
32607
N° DE DÉPOT

ci-après dénommé "le cédant",
d'une part,

La société ANALYS CONSEILS, Société A Responsabilité Limitée, au capital de 15.244,90 euros, ayant son siège social 22 Rue Nicolaï 69007 LYON, identifiée sous le numéro RCS LYON 393 515 259,
représentée par Monsieur Gilles GOURMAND ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes, aux termes d'une Assemblée Générale en date du 25 juin 2003,

ci-après dénommée "le cessionnaire",
d'autre part,

Ont préalablement à l'acte de cession de parts sociales, objet des présentes, exposé ce qui suit :

1°/ Il existe une société à responsabilité limitée dénommée PLURIEL CONSEILS, au capital de 100 000,00 euros, divisé en 5000 parts, entièrement libérées, dont le siège est fixé 102 Bis Rue de Miromesnil, 75008 PARIS, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro 399 896 356. La société PLURIEL CONSEILS a pour objet principal l'exercice de la profession d'Expert Comptable..

2°/ Son capital est divisé en 5.000 parts, réparties ainsi entre les associés :

- Monsieur Jean-Philippe BOCHNAKIAN, propriétaire de4.000 parts
- Monsieur Pierre VEE, propriétaire de1.000 parts

3°/ La société est administrée par Monsieur Jean-Philippe BOCHNAKIAN en qualité de gérant.

Le cédant possède 4.000 parts sociales qui lui ont été attribuées en représentation de son apport en numéraire lors de la constitution de la société.

Ceci exposé, ils ont convenu et arrêté ce qui suit :



I - CESSION

Par les présentes, Monsieur Jean-Philippe BOCHNAKIAN cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à SARL ANALYS CONSEILS qui accepte, HUIT CENT (800) parts numérotées de 2.400 à 3.200 sur les QUATRE MILLE parts (4000) lui appartenant dans la Société.

La SARL ANALYS CONSEILS devient l'unique propriétaire des parts cédées à compter de ce jour et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés à ces parts, sans exceptions ni réserves.

Le cessionnaire se conformera à compter de ce jour aux stipulations des statuts de la société dont il déclare avoir pris connaissance ainsi qu'aux obligations légales nées de la condition d'associé. Il jouira à compter de ce jour de tous les droits attachés à cette condition.

Le cessionnaire aura seul droit aux dividendes susceptibles d'être attribués auxdites parts au titre des résultats de l'exercice en cours.

II - PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CINQUANTE TROIS MILLE DIX HUIT EUROS (53 018 euros) soit SOIXANTE SIX EUROS ET 27 CENTIMES (66,27 euros) par part sociale, que la SARL ANALYS CONSEILS a payé à l'instant même à Monsieur Jean-Philippe BOCHNAKIAN, qui le reconnaît et lui en donne valable et définitive quittance.

DONT QUITTANCE

III - FRAIS

Tous les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le CESSIONNAIRE qui s'y oblige.

IV - ENREGISTREMENT

Les parties requièrent l'enregistrement des présentes au frais du CESSIONNAIRE.



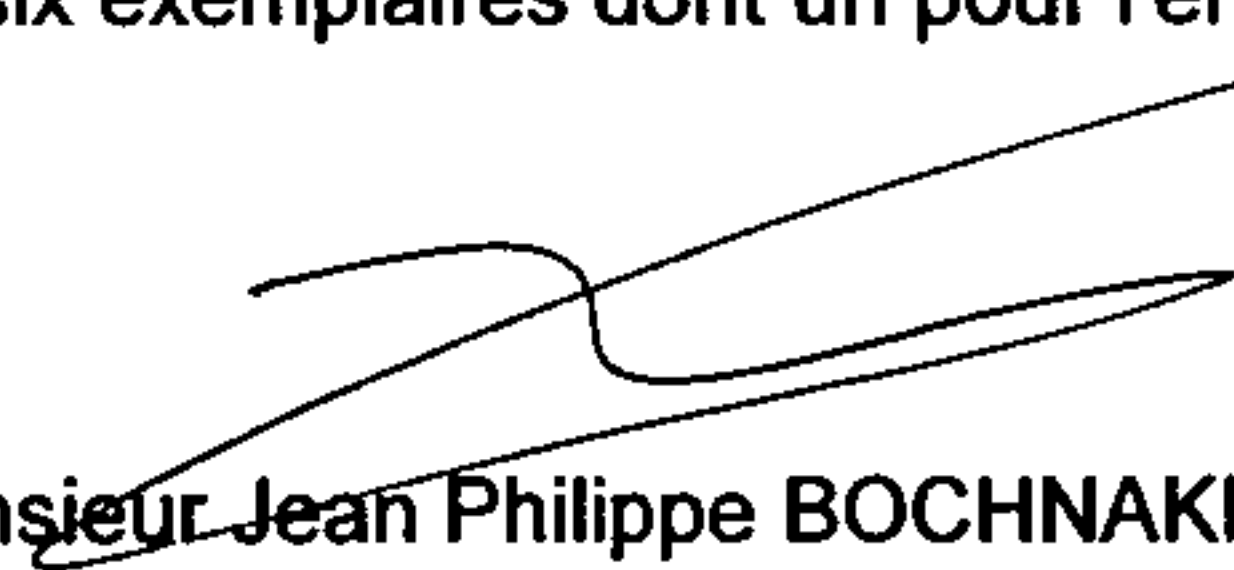
V – ELECTION DE DOMICILE

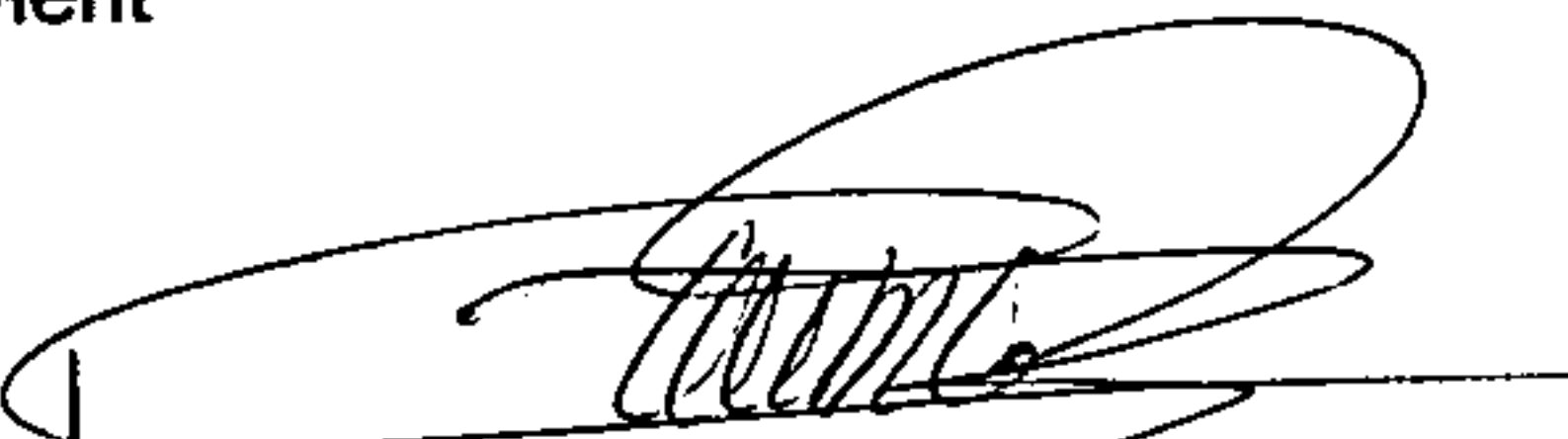
Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile en leur siège social et domicile respectifs.

Fait à LYON

Le 25 juin 2003

en six exemplaires dont un pour l'enregistrement


Monsieur Jean Philippe BOCHNAKIAN


Pour la société ANALYS CONSEILS
Monsieur Gilles GOURMAND

Enregistré à : RECETTE ELARGIE DES IMPOTS LYON 8° VENISSIEUX

Le 22/02/2005 Bordereau n°2005/285 Case n°9

Ext 1667

Enregistrement : 2 368 €

Pénalités : 574 €

Timbre : 54 €

Pénalités : 11 €

Total liquidé : trois mille sept euros

Montant reçu : trois mille sept euros

L'Agent

Mme Evelyne SACCOMI
Agent des Impôts

